

Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L

UFI: T4H5-W0D8-U00H-56RJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Revêtements et produits connexes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Muenster
Deutschland

Adresse de contact:

BASF Belgium Coordination Center Comm.
V.
Drève Richelle 161 E Bte 43
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71

adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum

+ 32 70 245 245

Numéro d'urgence international:

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Eye Dam./Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Aerosol 1	H222 Aérosol extrêmement inflammable.
Flam. Aerosol 1	H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence (Intervention):

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de Prudence (Stockage):

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

Conseil de Prudence (Elimination):

P501

Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: propan-2-ol, acétone, acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

solvant organique, pigment

Ingrédients soumis à réglementation

propan-2-ol

Teneur (W/W): >= 30 % - < 50 %

Flam. Liq. 2

Numéro CAS: 67-63-0

Eye Irrit. 2

Numéro-CE: 200-661-7

STOT SE 3 (somnolence et vertiges)

Numéro d'enregistrement REACH:

H225, H319, H336

01-2119457558-25

Numéro INDEX: 603-117-00-0

acétone

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

Teneur (W/W): $\geq 25\%$ - $< 30\%$ Flam. Liq. 2
 Numéro CAS: 67-64-1 Eye Irrit. 2
 Numéro-CE: 200-662-2 STOT SE 3 (somnolence et vertiges)
 Numéro d'enregistrement REACH: H225, H319, H336
 01-2119471330-49 EUH066
 Numéro INDEX: 606-001-00-8

propane

Teneur (W/W): $\geq 12,5\%$ - $< 15\%$ Flam. Gas 1
 Numéro CAS: 74-98-6 Press. Gas Gaz liquéfié
 Numéro-CE: 200-827-9 H280, H220
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119486944-21 Substance avec limite d'exposition
 Numéro INDEX: 601-003-00-5 professionnelle EU

butane

Teneur (W/W): $\geq 5\%$ - $< 7\%$ Flam. Gas 1
 Numéro CAS: 106-97-8 Press. Gas Gaz liquéfié
 Numéro-CE: 203-448-7 H280, H220
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119474691-32 Substance avec limite d'exposition
 Numéro INDEX: 601-004-00-0 professionnelle EU

Hydrocarbures en C3-4; gaz de pétrole

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$ Press. Gas Gaz liquéfié
 Numéro CAS: 75-28-5 Flam. Gas 1
 Numéro-CE: 200-857-2 H280, H220
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119485395-27 Substance avec limite d'exposition
 Numéro INDEX: 649-114-00-8 professionnelle EU

oxyde de zinc

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$ Aquatic Acute 1
 Numéro CAS: 1314-13-2 Aquatic Chronic 1
 Numéro-CE: 215-222-5 Facteur M - aiguë: 1
 Numéro d'enregistrement REACH: Facteur M - chronique: 1
 01-2119463881-32 H400, H410
 Numéro INDEX: 030-013-00-7

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$ Flam. Liq. 3
 Numéro CAS: 108-65-6 STOT SE 3 (somnolence et vertiges)
 Numéro-CE: 203-603-9 H226, H336
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119475791-29
 Numéro INDEX: 607-195-00-7

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Eloigner la victime de la zone de danger. Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Après inhalation:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si les irritations persistent, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Si les irritations persistent, consulter un médecin. Retirez les vêtements contaminés. Lavez la peau à l'eau et au savon et rincez abondamment. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à fond avec de l'eau, secours médical. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Irritation des yeux, étourdissement, irritation cutanée, vertige, Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: oxydes de carbone

Conseil: Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement des contenants peuvent survenir.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant ait chuté sous le seuil d'exposition. Éviter de respirer les vapeurs ou la vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de matières oxydantes, fortement alcalines et fortement acides.

Matériaux adaptés: acier au carbone (acier), étain (fer blanc), Vernis d'émaillage R 78433, résine phénol-époxydique EHD0022, acier inox 1.4301 (V2)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

67-63-0: propan-2-ol

VME 500 mg/m³ ; 200 ppm (TLV (BE))

VLE 1.000 mg/m³ ; 400 ppm (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

67-64-1: acétone

VME 1.210 mg/m³ ; 500 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 594 mg/m³ ; 246 ppm (TLV (BE))

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

- VLE 1.187 mg/m³ ; 492 ppm (TLV (BE))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
- 74-98-6: propane
VME 1.000 ppm (TLV (BE))
- 75-28-5: Hydrocarbures en C3-4; gaz de pétrole
VLE 2.370 mg/m³ ; 980 ppm (TLV (BE))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
- 106-97-8: butane
VLE 2.370 mg/m³ ; 980 ppm (TLV (BE))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
- 108-65-6: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
VLE 550 mg/m³ ; 100 ppm (OEL (EU))
non contraignant
Effet sur la peau (OEL (EU))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VME 275 mg/m³ ; 50 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VME 275 mg/m³ ; 50 ppm (TLV (BE))
Effet sur la peau (TLV (BE))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VLE 550 mg/m³ ; 100 ppm (TLV (BE))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
- 1314-13-2: oxyde de zinc
VME 2 mg/m³ (TLV (BE)), Fraction respirable
mesuré comme: Zinc (Zn)
VLE 10 mg/m³ (TLV (BE)), Fraction respirable
mesuré comme: Zinc (Zn)
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
VLE 10 mg/m³ (TLV (BE)), Fraction respirable
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Composants avec PNEC

- 67-63-0: propan-2-ol
eau douce: 140,9 mg/l
eau de mer: 140,9 mg/l
libération sporadique: 140,9 mg/l
station d'épuration: 2251 mg/l
sédiment (eau douce): 552 mg/kg
sédiment (eau de mer): 552 mg/kg
sol: 28 mg/kg
orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 160 mg/kg
- 67-64-1: acétone
eau douce: 10,6 mg/l
eau de mer: 1,06 mg/l
libération sporadique: 21 mg/l
sédiment (eau douce): 30,4 mg/kg
sédiment (eau de mer): 3,04 mg/kg
sol: 29,5 mg/kg
station d'épuration: 100 mg/l
- 108-65-6: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

eau douce: 0,635 mg/l
eau de mer: 0,0635 mg/l
libération sporadique: 6,35 mg/l
sédiment (eau douce): 3,29 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,329 mg/kg
sol: 0,29 mg/kg
station d'épuration: 100 mg/l

1314-13-2: oxyde de zinc

eau douce: 0,0206 mg/l
eau de mer: 0,0061 mg/l
libération sporadique: 0,052 mg/l
sédiment (eau douce): 117,8 mg/kg
sédiment (eau de mer): 56,5 mg/kg
sol: 35,6 mg/kg

Composants avec DNEL

67-63-0: propan-2-ol

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 500 mg/m³
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 888 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 89 mg/m³
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 319 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 26 mg/kg

67-64-1: acétone

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2420 mg/m³
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 1210 mg/m³, 500 ppm
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 186 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 62 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 200 mg/m³
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 62 mg/kg

108-65-6: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 275 mg/m³
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 796 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 36 mg/kg
consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 33 mg/m³

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:
320 mg/kg
travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 550 mg/m³
consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale:
500 mg/kg

1314-13-2: oxyde de zinc

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 5 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 83,3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire appropriée : par ex. Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

Protection des mains:

De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.

Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Suivre les recommandations du fabricant à propos de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.

Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Protection corporelle non nécessaire., Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
Etat physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	spécifique
Point de fusion:	Etude non réalisable pour des raisons techniques.
début d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	36 g/m ³
Point d'éclair:	non applicable, le produit est un gaz
Température d'auto-inflammation:	> 200,00 °C
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Valeur du pH:	la substance/le mélange est un gaz
Viscosité, cinématique:	9,8 mm ² /s (23 °C) sans gaz propulseur (40 °C) Pas de données disponibles.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	(20 °C) non déterminé (50 °C) non déterminé
Densité:	0,932 g/cm ³ (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	Plus lourd que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Solides inflammables

Vitesse de combustion: La matière ne répond pas aux critères spécifiés au paragraphe 33.2.4.4 du manuel d'épreuves et de critères de l'ONU. (UN Test N.1 (ready combustible solids))

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Ce n'est pas un matériau auto-chauffant

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

non miscible

Temps d'écoulement:

35 s

(23 °C)

sans gaz propulseur

(DIN EN ISO 2431; 3 mm)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines comme les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

L'inhalation de vapeur de solvant à des concentrations supérieures aux valeurs-limites d'exposition peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé comme par exemple l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, ainsi que des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et signes incluent les maux de tête, les vertiges, un état de fatigue, une faiblesse musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Des expositions répétées et prolongées aux solvants à des concentrations significativement supérieures aux valeurs limites autorisées peuvent conduire au développement de dérèglements durables du système nerveux central tels que changement de comportement et mémoire. Les solvant peuvent entraîner certains des effets décrits ci-dessus par absorption au travers de la peau. Des expositions répétées et prolongées par contact avec la préparation peut causer l'élimination de la graisse de la peau entraînant une dermatite de contact non allergène par contact et absorption au travers de la peau.

Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) n ° 1272/2008. Voir les rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Des éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des dommages réversibles. Irritation en cas de contact avec les yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Effets narcotiques possibles (somnolences ou vertiges).

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué conformément au règlement (CE) No 1272/2008 et est classé en fonction de ses propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 3 pour plus de détails.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Pas de données disponibles sur la dégradation biologique et sur l'élimination.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Éliminer la substance/produit en tant que déchet spécial conformément à la directive 2008/98/CE.

Code de déchet:16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: D

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	non Polluant marin: NON
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-D; S-U

Sea transport

IMDG

UN number or ID number:	UN 1950
UN proper shipping name:	AEROSOLS
Transport hazard class(es):	2.1
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	no Marine pollutant: NO
Special precautions for user:	EmS: F-D; S-U

Transport aérien

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS, FLAMMABLE
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

UN number or ID number:	UN 1950
UN proper shipping name:	AEROSOLS, FLAMMABLE
Transport hazard class(es):	2.1
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution).

Teneur en VOC: 85,0 % solvants organiques

Teneur en VOC: 85,0 % calculé(e)

Teneur en VOC: 600,0 g/l

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 75, 3

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: AEROSOLS INFLAMMABLES Aérosols "inflammables" de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

e

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

840 g/l

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

685 g/l

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Le produit contient une substance (annexe I / annexe II) réglementée par le règlement (UE) 2019/1148 - "commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs". Cela peut entraîner des obligations pour votre entreprise conformément aux exigences légales du règlement susmentionné et des règlements d'application nationaux respectifs.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants Réservez aux utilisateurs professionnels.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Flam. Aerosol	Aérosols inflammables
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Eye Irrit.	Irritation des yeux
Flam. Gas	Gaz inflammables
Press. Gas	Gaz sous pression
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.07.2024

Version: 8.1

Date / Version précédente: 24.06.2024

Version précédente: 8.0

Produit: **183 30 IMPRES ANTI COR RGE BRUN 0,4L**

(ID Nr. 53079011/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 24.07.2024

court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.